



Erreur heritier assurance vie

Par **Nelson gibbs**, le **25/09/2015 à 15:44**

Bonjour,
Je voudrai savoir mes droits envers une assurance vie qui un premier temps me designe héritier puis ce retracte 2 mois plus tard en me disant qu'il on fait une erreur.
Cordialement.

Par **chaber**, le **25/09/2015 à 16:18**

Bonjour
On n'est pas héritier d'une assurance vie, maos bénéficiaire.
A tout moment le souscripteur peut changer de bénéficiaire, sauf s'il y a eu acceptation

Par **moisse**, le **25/09/2015 à 19:44**

Si l'assureur a fait une erreur d'information, par exemple homonymie...vous avez droit...à de plates excuses.

Par **Nelson gibbs**, le **26/09/2015 à 11:07**

Bonjour
Est ce que je peux considérer cette erreur, en une faute professionnel?
Je leurs ai envoyé un courrier en AR pour avoir plus des explications mais à ce jour pas de réponse.
Que dois je faire car le moral est au plus bas.
Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **moisse**, le **26/09/2015** à **18:29**

Bonjour,
[citation] cette erreur, en une faute professionnel[/citation]
Il faudrait un peu plus de renseignements pour juger de la faute.
Si ce n'est pas indiscret, exposez la situation et quelle est l'erreur commise à votre endroit.
En tout état de cause une véritable erreur ne sera fautive ouvrant droit à réparation, que si elle vous a causé un préjudice réel, clair et vérifiable.
Autre que la somme qui vous passe sous le nez.